

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

9^{ème} session du Mécanisme d'Experts sur les droits des peuples autochtones

Déclaration de la Délégation algérienne

Genève, le 14 juillet 2016

Monsieur le Président,

La délégation algérienne se félicite de la tenue de la neuvième session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, un irremplaçable espace d'échange pour promouvoir les droits des peuples autochtones.

La délégation algérienne qui a suivi le débat sur les questions relatives au mandat, aux handicapés et à la santé, souligne la pertinence de l'examen de ces trois questions, dans le sillage de celle de l'éducation, considère que l'information devrait faire l'objet d'une future inscription, lors de l'une des prochaines sessions.

La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies de 2007 sur les droits des peuples autochtones requiert tout d'abord une saine et intelligente compréhension de ce document dont la portée morale n'est pas à démontrer.

Les mécanismes des Nations Unies qui portent la question des autochtones au niveau international doivent, de l'avis de ma délégation, être plus visible dans l'espace des droits de l'homme à la faveur d'un plaidoyer continu pour mettre en exergue leur utilité comme espace d'échange et surtout, impulser la valeur ajoutée dans le cadre de synergie et non dans un esprit de concurrence ou de confrontation, qui inmanquablement sera contreproductif.

Monsieur le Président

Victime durant la longue nuit coloniale de dépossession, d'aliénation et de discrimination, le peuple algérien qui s'est réapproprié son destin après une héroïque résistance populaire et une lutte de libération armée, a décidé de fonder l'Etat-nation, où la citoyenneté qui lui a été déniée parce que considéré à cette époque coloniale comme indigène ou autochtone, est aujourd'hui le facteur unificateur des différentes composantes du peuple algérien et qui se nourrit au demeurant sur le plan identitaire, de l'Amazighité, de l'Islam et de l'Arabité.

La Constitution algérienne a depuis longtemps inscrit dans sa partie préambulaire que l'amazighité faisait partie du patrimoine historique de tous les algériens, et a érigé le Tamazight langue nationale en 2002.

Sur cette lancée et afin de donner à cette dimension identitaire une opérationnalisation de tous les jours, la révision constitutionnelle du 07 Février 2016 a promu cette langue en langue officielle et mis en place, une académie qui devra, à terme, lui donner une effectivité dans la sphère publique.

Mais il faut par ailleurs souligner que la question identitaire avec ses différentes déclinaisons, est prise en charge en Algérie depuis des décennies bien avant l'adoption de la Déclaration des Nations Unies en 2007.

Il me plait de souligner entre autres, l'existence d'une Radio et d'une chaîne de télévision, la diffusion nationale, et l'enseignement de Tamazight au niveau des écoles et collèges ainsi qu'à l'université pour les postulants à une graduation et pour les Masters de recherche afin de donner à cette langue un contenu pédagogique et scientifique et la soustraire à ceux qui cherchent à l'enfermer dans un carcan primaire et limitatif.

Par ailleurs et depuis maintenant plus de deux décennies, les pouvoirs publics ont mis en place une haute instance chargée de la promotion du Tamazight dénommée le « Haut Commissariat à l'Amazighité » rattaché au bureau du Président de la République. Cette dernière en coopération avec les différents départements ministériels a pour mandat entre autres, de promouvoir la dimension amazighe du peuple algérien avec l'organisation des festivals dans de nombreuses provinces d'Algérie qui valorisent la chanson, le cinéma, la poésie, le livre, les costumes traditionnels, l'art culinaire et l'artisanat. Toutes ces activités ont été institutionnalisées par des textes officiels et sont devenues des activités qui bénéficient du soutien de l'Etat.

Il faut dire que le mouvement associatif local dans différentes régions du pays qui se dévoue à la réalisation de ces manifestations dont il faut saluer l'engagement, est motivé par la préservation de la mémoire collective et la transmission de ses éléments aux générations futures au moment où la globalisation sauvage tente d'harmoniser voire d'effacer les spécificités culturelles, religieuses, linguistiques et civilisationnelles de la famille humaine.

Pour conclure, la délégation algérienne souhaite souligner que si dans les contextes où ils existent et sont reconnus comme telles, les populations autochtones devraient jouir de tous leurs droits humains énoncés par les lois fondamentales de leurs pays et proclamés dans les différents instruments internationaux auxquels ces derniers sont parties. Cette prise en charge doit tenir compte, aussi des situations qui varient d'un pays à un autre en fonction des évolutions historiques et des contextes sociopolitiques, d'où une adaptation des mesures au niveau local et national.

Je vous remercie Monsieur le Président.